A CONSERVER

TARIFS 2017/2018

	Tarif Annuel	Tarif mensuel (sur 10 mois – Septembre à juin)
Contribution familiale :		
Ecole	460,00 €	46,00 €
Collège	690,00 €	69,00 €
Tablettes (6ème - 5ème - 4ème)	130,00 €	13,00 €
Section Sportive Football	100,00 €	10,00 €
Restauration :		
• « Demi-pensionnaires » **Coût Total**	**817,00 €**	**81,70 €**
Frais Fixes (4j/sem.)	309,10 €	30,91 €
Repas (4j/sem.)	507,90 €	50,79 €
• « Réguliers » : Frais Fixes : (3 j/sem.)	257,00 €	25,70 €
(2 j/sem.)	172,00 €	17,20 €
(1 j/sem.)	86,00 €	8,60 €
Repas (1 à 3 jours fixes/sem.)	+ **3.68 €** le repas	
• Repas « occasionnel » - *(hors jours fixes)*	**6.25 €** le repas	
• Repas du mercredi	**5,90 €** le repas	
Périscolaire du soir / Aide aux devoirs : (Ecole)	**4.00 €** / présence	
Après la classe : (Collège) - de 17h à 18h	180,00 €	18,00 €
Aide aux devoirs "mercredi" : (Collège) – Mercredi 13h30 - 16h30	**3.00 €** l'heure	
Divers :		
• Tablettes – Franchise casse - vol	**63 €** / sinistre	
Apport initial Tablette	**9 € / an**	
• Education Sportive – Tee shirt (x2)	**10 € / an**	
Adhésion APEL (Association Parents d'élèves)	➡ **28,00 €** si enfants scolarisés dans 1 unité (Ecole OU collège) ➡ **38,90 €** si enfants scolarisés dans 2 unités (Ecole ET collège)	

Réduction familiale

2 enfants :	10%	3 enfants	20%	4 enfants	25%	5 enf et +	30%

Elle s'applique à chacun des enfants d'une même famille sur la totalité de la contribution familiale (école + collège).

Subventions Repas

Ecole	Subvention municipale pour les écoliers Vourlois : 1,10 € / repas en 2017
Collège	Subvention du Conseil Départemental *(sous réserve de reconduction)* 1,20 € ou 2,50 € / repas (Coef CAF < 800 €)

Engagements personnels

Soutien à l'investissement :

Contribution basée sur le volontariat afin de soutenir les projets de construction ou d'aménagement des locaux.
Par famille : 25, 45 ou 65 euros/trimestre

Fonds de solidarité :

Contribution basée sur le volontariat en vue d'apporter une aide financière aux familles en difficulté.
Par famille : 25, 45 ou 65 euros /trimestre

Facturation

- Aucun remboursement de la contribution familiale ne pourra être consenti en cours de trimestre.
- Une facture est établie chaque trimestre : fin septembre, fin décembre et fin mars.
  La facturation s' établit de la manière suivante : 1er trimestre = 4 mois et les 2ème et 3ème trimestres = 3 mois chacun
  Les frais de réinscription de 40 euros à l'école et de 70 euros au collège seront déduits de la première facture
- Le règlement s'effectue **par prélèvements automatiques d'octobre à juin** :
  1ère Demande ou Changement de banque - Fournir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint (accompagné d'un RIB).
  Merci de bien veiller à l'approvisionnement du compte pour éviter les frais d'impayés, qui vous seront répercutés.
- Des frais divers peuvent être demandés pour acheter les livres de lecture, les cahiers de travaux dirigés, les fournitures pour fabrication en atelier, etc….
- Pour toute activité exceptionnelle, il peut être demandé une participation (transport, frais d'entrée…), qui sera facturée à la fin du trimestre ou demandée par l'intermédiaire de vos enfants.

Association Scolaire LOUIS QUERBES - 3 rue Jean-Marie Chevalier - 69390 VOURLES - Tel : 04 78 05 22 06 Fax : 04 78 05 56 96 - Mail : college@lquerbes.fr